

ESPECES / PRODUCTIONS BENEFICIANT D'UN BAREME

PALMIPÈDES

Canard PAG standard
Canard PAG standard claustré
Canard PAG IGP
Canard PAG IGP claustré
Canard PAG LR
Canard PAG LR claustré
Canard PAG FC
Canard GAV standard
Canard GAV IGP
Canard GAV LR
Canard GAV FC
Canard à rôtir mâle
Canard à rôtir femelle

GALLIFORMES

Poulet standard
Poulet CCP
Poulet LR
Poulet LR cabane
Poulet biologique
Chapon
Poularde
Coquelet
Dinde std mâle
Dinde std femelle
Pintade std
Pintade LR
Caille std
Caille LR

PONDEUSES

Poulette future pondeuse
Poulette future pondeuse biologique
Poule pondeuse élevée en cage
Poule pondeuse élevée au sol
Poule pondeuse élevée en plein air
Poule pondeuse biologique

ŒUFS

OAC Pékin pour production Pekin pur
OAC Pekin pour production mulard - 1ère ponte
OAC Pekin pour production mulard - 2ème ponte
OAC Barbarie - 1ère ponte
OAC gallus gallus reproducteur en filière chair
OAC gallus gallus reproducteur en filière ponte d'œufs de consommation
OAC dinde reproductrice
Œufs de consommation

REPRODUCTEURS

Cane Pékin pour production Pekin pur - En élevage (femelle équipée)
Cane Pékin pour production Pekin pur - En ponte (femelle équipée)
Cane Pékin pour production mulard - En élevage (femelle seule)
Cane Pékin pour production mulard - 1ère ponte (femelle équipée)
Cane Pékin pour production mulard - En mue (femelle seule)
Cane Pékin pour production mulard - 2ème ponte (femelle équipée)
Cane Barbarie - En élevage (femelle équipée)
Cane Barbarie - 1ère ponte (femelle équipée)
Canard Barbarie - En élevage (femelle boute-en-train)
Oies reproductrices
Gallus gallus de chair reproducteurs - Sélection
Gallus gallus de chair futurs reproducteurs - Multiplication (souche standard)
Gallus gallus de chair reproducteurs femelles - Multiplication (souche standard)
Gallus gallus de chair reproducteurs femelles - Multiplication (souche lourde)
Gallus gallus de chair reproducteurs femelles - Multiplication (souche label)
Gallus gallus en filière ponte d'œufs de consommation - Sélection
Gallus gallus en filière ponte d'œufs de consommation - Multiplication
Gallus gallus femelle reproductrice en filière ponte d'œufs de consommation - Multiplication
Dinde femelle - Sélection (souche médium)
Dinde femelle - Sélection (souche lourde)
Dinde femelle - Sélection (lignée mâle)
Dinde femelle future reproductrice - Multiplication (souche médium)
Dinde femelle reproductrice équipée - Multiplication (souche médium)
Dinde femelle future reproductrice - Multiplication (souche lourde)
Dinde femelle reproductrice équipée - Multiplication (souche lourde)
Dinde mâle - Multiplication (élevage et production)
Dinde femelle future reproductrice non équipée - Multiplication (souche médium)
Dinde femelle reproductrice non équipée - Multiplication (souche médium)
Dinde femelle future reproductrice non équipée - Multiplication (souche lourde)



DOCUMENTS A FOURNIR :

- Décharge écrite et signée par le (ou les) propriétaires des animaux
Dans le cas où le détenteur n'est pas propriétaire des animaux
- RIB dont l'adresse correspond au SIRET
- Facture d'achat des animaux
Permettant d'attester de la propriété des animaux ou de charge écrite au profit du détenteur par le propriétaire, accompagnée des copies des pièces d'identité du propriétaire et du détenteur des animaux (le nom et la qualité des signataires de la décharge précèdent les signatures))
- Bon livraison des animaux
- Récépissé ou copie ou duplicata de la télé déclaration de la mise en place
Pour les lots mis en place à partir du 1^{er} octobre 2021
- Fiches d'élevage ou de gavage de tous les lots d'animaux abattus
Sur lesquelles on retrouve le nombre d'animaux (dont les morts), la date de mise en place et le numéro d'INUAV correspondant
- Numéro INUAV des lots abattus
S'il n'est pas indiqué sur la fiche d'élevage ou de gavage
- Certificat ou attestation de qualité (label rouge, IGP, AOP, CCP, bio, filières courtes), le cas échéant
- Attestation comptable dans le cas des filières courtes, qui devra :
 - préciser la part de production en filière courte et en filière longue le cas échéant ;
 - préciser les mentions suivantes : « conformément à la note de service en vigueur ce jour fixant les modalités d'indemnisation des foyers et des liens épidémiologiques des exploitations atteintes d'influenza aviaire » la production est « commercialisée directement du producteur au consommateur ou par un seul intermédiaire » ;
 - s'il s'agit d'un élevage de prêts à gaver, il faut également l'attestation comptable du ou des gaveurs auxquels les PAG sont commercialisés.
- Factures acquittées (ou accompagnée d'une preuve d'acquittement) dont le remboursement est demandée

DEMANDE D'ACOMPTE D'INDEMNISATION DES ANIMAUX ABATTUS SUR ORDRE DE L'ADMINISTRATION DANS LE CADRE DE LA CRISE IAHP 2022

N° SIGNAL : IA 2022.....

Votre dossier complet est à renvoyer au plus tôt à :

DDETSPP 24
Service SPA
18 rue du 26ème RI - Bât H
CS 63000
24024 PERIGUEUX CEDEX

Tél : 05 53 03 66 71

Bénéficiaire

Les propriétaires des animaux abattus sur ordre de l'administration dans le cadre de la crise influenza aviaire 2021-2022, ou les détenteurs ayant une décharge écrite de la part du propriétaire, sont les bénéficiaires

Raison sociale et nom :

Nombre de propriétaire :

Adresse du siège :

Mail : Téléphone :

Siret :